

# La collection homilétique pseudo-chrysostomienne découverte par Dom Morin

Dom Morin repéra, dispersés dans une édition latine des œuvres de Jean Chrysostome<sup>1</sup>, vingt-sept sermons qui lui semblèrent provenir d'un même auteur latin ; cette découverte fit l'objet d'une étude<sup>2</sup>, au terme de laquelle il était suggéré que cet auteur pourrait bien être l'évêque Jean de Naples (533-553), surnommé Jean le Médiocre.

L'année suivante, Dom Morin découvrit dans le manuscrit 121 (XII<sup>e</sup> s.) de la Bibl. Mun. de Soissons, toute cette série de discours, sauf le 24<sup>e</sup> (selon le numéro d'ordre qu'il avait attribué à chaque pièce), augmentée de quatre autres qui visiblement faisaient partie de la collection, soit :

28 — *Deus qui voluit nihil abscondi.*

29 — *Deus sine initio sempiternum.*

30 — *Deus institutor mundi.*

31 — *Deus noster faciens hominem.*

Les sermons 28-30 furent facilement identifiés dans l'édition de Jean Chrysostome, mais « il a été impossible d'y retrouver le dernier » déclare le savant Bénédictin<sup>3</sup>. En réalité, le texte est imprimé à la suite du sermon 30 et sans séparation.

---

1. Dom Morin utilisait l'édition des *Opera omnia* publiée à Venise en 1549 (5 tomes in-4<sup>o</sup>).

2. Dom G. MORIN, *Étude sur une série de discours d'un évêque [de Naples ?] du VI<sup>e</sup> siècle*, dans *Rev. Bén.* 11 (1894), pp. 385-402.

3. Dom G. MORIN, *Un essai d'autocritique*, dans *Rev. Bén.* 12 (1895), pp. 385-396, *Série de discours d'un évêque du V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle*, pp. 390-391. Si l'on compare ce titre avec celui de l'article de 1894, on constate que dans le premier la date paraît assez sûre, mais le lieu d'origine (entre crochets, avec point d'interrogation) très hypothétique, et que dans le second toute mention de lieu a disparu, tandis que la date devient plus incertaine.

Plusieurs fois, Dom Morin donna cette découverte en exemple pour prouver la valeur de la « critique interne » comme méthode scientifique de recherche<sup>4</sup>. En effet, séparer d'une masse importante de textes, qui comprend d'autres sermons latins de même époque, une série homilétique dont les manuscrits viennent ensuite confirmer l'originalité, est un succès digne de remarque, et une preuve définitive de l'identité d'auteur de ces sermons<sup>5</sup>. Cependant tout ce minutieux et patient travail de critique interne aurait été évité, si une édition plus ancienne des œuvres de Jean Chrysostome avait été consultée, par exemple celle de Bâle, 1530, t. 2, pp. 499-545, dans laquelle on peut lire à la suite tous ces sermons rassemblés, sauf celui auquel Dom Morin avait attribué le numéro 24, sous le titre : *Divi Ioannis Chrysostomi constantinopolitani archiepiscopi homiliae XXIX. incerto interprete*<sup>6</sup>.

Les recherches concernant la date et la patrie de cette collection feront l'objet d'une mise au point en 1913 : « L'auteur, dit alors Dom Morin<sup>7</sup>, paraît devoir être cherché dans le cercle des disciples plus ou moins immédiats de s. Augustin et plus spécialement parmi ces vénérables évêques, qui chassés d'Afrique par les Vandales au ve siècle, s'installèrent en différents points de l'Italie méridionale, tels que Quodvultdeus de Carthage et Gaudiosus à Naples, Priscus à Capoue, Castrensis dans la région du Vulture » ; puis de nouveau, en 1922 : « Je n'ai guère de doute, à présent, qu'elle (= la collection) ne remonte à la seconde moitié du ve siècle, et persiste à la tenir originaire de l'Italie méridionale<sup>8</sup>. »

C.P. Caspari<sup>9</sup>, bien avant la reconstitution de cette collection homilétique, avait étudié et réédité les deux sermons sur le Symbole : *Universalis ecclesia gaudet*, et : *Super fabricam totius ecclesiae* (n<sup>os</sup> 26 et 27 selon Morin), dont il situait la composition entre 450 et 550, par un auteur qui avait vécu en Afrique sans pour autant être africain. F. Kattenbusch<sup>10</sup> accepta cette datation en notant que l'auteur pouvait être aussi bien africain

4. Cf. *Rev. d'Hist. eccl.* 1 (1900), p. 78 ; 6 (1905), p. 333.

5. Cette preuve toutefois ne porte pas sur les sermons 28-31, puisqu'ils n'ont pas été repérés avant la découverte d'un manuscrit.

6. Cette édition suit probablement un manuscrit qui, comme Soissons, Bibl. Mun. 121, ne comportait pas le sermon *Series lectionis* (= n<sup>o</sup> 24 selon Morin), mais qui confondait en un seul texte les sermons *Deus institutor mundi* et *Deus noster faciens hominem* (n<sup>os</sup> 30 et 31 selon Morin).

7. *Études, textes et découvertes*, Anecdota Maredsolana, Série 2, t. I (Maredsous-Paris 1911), *Introduction bibliographique*, pp. 37-38, n<sup>o</sup> 53. *Évêque anonyme du Ve siècle : recueil de XXX homélies*. — Dom A. Wilmart, dans *Journal of Theol. Studies* 19 (1918), p. 305, résumait les recherches de Dom Morin en parlant « d'une collection bien homogène de trente discours, dont l'auteur serait un évêque napolitain du ve ou du vie siècle ».

8. *Rev. Bén.* 34 (1922), p. 124.

9. C.P. CASPARI, *Ungedruckte, unbeachtete und wenig beachtete Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel*, t. II (Christiania 1869), pp. 224-244.

10. F. KATTENBUSCH, *Das apostolische Symbol*, t. I (Leipzig 1894), pp. 207-209,

qu'italien. Les conclusions de ces deux savants étaient principalement fondées sur l'histoire du texte du Symbole des Apôtres. Plus récemment, A. Vaccari<sup>11</sup> déclarait qu'on ne pouvait se fier au texte des citations du Psautier, pour attribuer une origine italienne plutôt qu'africaine à ces sermons.

La première édition de la *Clavis Patrum*<sup>12</sup>, tout en faisant état de l'article de A. Vaccari, enregistra sous le numéro 915, les recherches que Dom Morin avait publiées en 1894 et 1895 ; de cette façon, le nom de Jean le Médiocre fut introduit parmi ceux des écrivains latins : JOANNES MEDIOCRIS EPISCOPUS NEAPOLITANUS [PS.-CHRYSOSTOMUS] ; son œuvre était désignée par le titre : *Sermones XXX*, mais une note indiquait qu'il y avait aussi un sermon 31 encore inédit. B. Fischer<sup>13</sup>, dans la recension de cet ouvrage, fit remarquer la très grande fragilité de l'identification de l'auteur des sermons avec Jean de Naples ; pour lui une seule chose paraît sûre : l'auteur est un disciple d'Augustin. La seconde édition de la *Clavis Patrum*, en 1961, a tenu compte de cet avis pertinent, en désignant l'auteur de la collection de la façon suivante : PS.-CHRYSOSTOMUS [JOANNES MEDIOCRIS EPISCOPUS NEAPOLITANUS ?] ; en outre, le titre de l'œuvre est corrigé et devient : *Sermones XXXI*.

L'édition de cette collection dans le *Supplément* de la *Patrologie latine*, dont le Père A. Hamman dirige la publication, posait trois problèmes préliminaires : sous quel nom d'auteur la placer ? où trouver le texte considéré jusqu'alors comme inédit ? dans quel ordre présenter ces différents sermons ? A la première question, l'état des recherches consigné dans la seconde édition de la *Clavis Patrum* donnait réponse. Il n'y avait pas à maintenir le nom de Jean le Médiocre, que Dom Morin, qui l'avait avancé, avait lui-même retiré et que la *Clavis* abandonnait, mais à conserver la désignation générale de *Chrysostomus latinus* ou de *Pseudo-Chrysostomus* ; (la première expression est préférable, car elle indique qu'il s'agit de textes latins). En second lieu, la lecture des sermons révéla, avant la consultation des manuscrits, qu'il n'y avait pas d'inédit ; il est étonnant que Dom Morin, qui avait lu attentivement le texte considéré comme trentième sermon, puisqu'il avait identifié la citation du Pseudo-Célestin qui en constitue la fin<sup>14</sup>, n'ait pas reconnu au passage l'incipit : *Deus noster faciens hominem*. Une conclusion semblait s'imposer : la collection ne comportait que trente sermons. Les manuscrits<sup>15</sup> qui ont pu alors être

11. A. VACCARI, *La Bibbia nell'ambiente di S. Benedetto*, dans *Biblica* 29 (1948), pp. 321-344 (= *Scritti di erudizione e di filologia*, t. I (Rome 1952), pp. 257-281) ; voir dans *Biblica*, pp. 331-334, et dans *Scritti*, pp. 268-270.

12. E. DEKKERS et A. GAAR, *Clavis Patrum latinorum*, dans *Sacris Erudiri* 3 (1951).

13. *Theologische Literaturzeitung* 77 (1952), col 288.

14. Cf. *Rev. Bén.* 12 (1895), p. 380 — Cette citation se trouve en définitive dans l'homélie 31 selon Dom Morin, et 23 de l'édition du *Supplementum*.

15. Dom A. Wilmart, dans *Journal of Theol. Studies* 19 (1918) p. 305, note 3, avait signalé quatre manuscrits de la collection : 1. Londres, Brit. Mus. Harley 3015

consultés, ont confirmé cette opinion ; tous ne comportaient que trente sermons, réunissant en un seul texte : *Deus institutor mundi*, et : *Deus noster faciens hominem*, comme les éditions. En outre, ces manuscrits<sup>16</sup> assignaient tous aux différentes pièces de la collection, un même ordre, qu'il était utile de substituer à celui qu'avait établi Dom Morin, en fonction de ses découvertes dans une édition qui classait les œuvres de Jean Chrysostome selon l'ordre du texte biblique commenté.

Mais la consultation<sup>17</sup> du manuscrit 121 de la Bibl. Mun. de Soissons conduisit à un nouvel examen du sermon *Deus institutor mundi* et il apparut nécessaire de distinguer, conformément à ce seul témoin, deux parties dans ce texte. D'autre part, l'étude de l'ensemble des sermons latins transmis sous le nom de Jean Chrysostome faisait reconnaître que ces textes étaient très probablement des productions africaines ; fallait-il faire une exception pour une collection sur l'origine de laquelle les critiques hésitaient toujours à se prononcer, sans pouvoir choisir entre l'Afrique et l'Italie méridionale<sup>18</sup> ? Il parut préférable, après avoir réintroduit cette collection dans le groupe du *Chrysostomus latinus*, de ne pas l'en retirer. Comme ce double choix vient d'être critiqué par M. Lambert<sup>19</sup>, il convient de fournir quelques explications, qui n'ont pu prendre place dans le *Supplementum*.

Le sermon *Deus noster faciens hominem* (n° 31 selon Morin ; n° 23 dans P.L.S.) diffère de tous les autres par sa composition ; il comporte en effet, comme l'a noté M. Lambert<sup>20</sup>, deux longues citations : Augustin, *Contra Iulianum* V, III, 12 ; P.L. 44,790 = P.L.S. 4,798-799 : *Cum ergo dicitur ... retorquere conantur* ; et Prosper d'Aquitaine, *Praeteritorum Sedis Apostolicae episcoporum auctoritates de gratia Dei et libero voluntatis arbitrio*<sup>21</sup>,

(XII<sup>e</sup> s.), f. 2-62 ; Dom Wilmart faisait remarquer que dans ce manuscrit manquaient les numéros 9 et 31 de Morin ; en réalité le sermon 31 est joint au 30<sup>e</sup> comme d'ordinaire, et du neuvième il ne manque, par accident, que les trois premiers mots ; 2. Angers, Bibl. Mun. 280 (XI<sup>e</sup> s., Saint-Aubin), f. 1-61v. ; 3. Cambridge, Peterhouse 144 (XV<sup>e</sup> s.) ; 4. Cambridge, Pembroke 223 (XV<sup>e</sup> s.).

16. Outre les quatre manuscrits cités dans P.L.S. 4,654, beaucoup d'autres attestent dans le même ordre cette série de 30 sermons, par exemple : Paris, B.N. lat. 13347 (IX<sup>e</sup> s.), f. 56-151, à lire dans l'ordre, f. 146-151v., 56-145v. (lacunes) ; Bruxelles, Bibl. Roy. 5463-67 (XI<sup>e</sup> s., Gembloux), f. 59v-101v. ; Paris, B.N. lat. 9521 (XI<sup>e</sup> s.), f. 148-194v. ; Paris, B.N. lat. 2445 A (XII<sup>e</sup> s.) ; Londres, Brit. Mus. Harley 3015 (XII<sup>e</sup> s.), cf. note précédente ; Rome, Vatic. Pal. lat. 314 (XV<sup>e</sup> s.), f. 77-109 ; Bruxelles, Bibl. Roy. 1258-59 et 1314-20, tous deux du XV<sup>e</sup> s.

17. Sur place, le 20 juillet 1966.

18. L'hypothèse facile d'un évêque d'Afrique émigré en Italie n'explique rien, mais souligne le caractère essentiellement africain (imitation d'Augustin) de cette collection homilétique.

19. *Édition d'une collection latine découverte par Dom Morin*, dans *Rev. ét. augustin.* 15 (1969), pp. 255-258.

20. *A.c.*, p. 257, note 15.

21. *Clavis*<sup>3</sup>, n° 527 ; cette petite compilation, transmise d'ordinaire à la suite de la lettre 21 du pape Célestin aux évêques de Gaule, a été composée par Prosper

c. VIII-X (XI-XIII) ; P.L. 51,209 C-212 A = P.L.S. 41,800-801 : *Cum enim sanctae plebis ... esse contrarium*. Entre ces deux citations, le texte, qui n'est guère qu'un tissu de citations scripturaires, provient peut-être du compilateur. D'autre part, *Deus noster faciens hominem* ne semble pas prolonger le développement du sermon 22 (30 selon Morin) ; celui-ci décrit d'abord la création de l'homme d'après *Genèse* c. 2, puis la chute originelle en insistant sur le rôle du diable, enfin la soumission universelle des hommes au péché : *Et nisi per illum liberatorem acciperet genus humanum libertatem, omnes in servitute hucusque detinerentur* (P.L.S. 4,796) ; en finale le prédicateur veut répondre à une objection assez souvent soulevée : *Et forte dicturus est aliquis, Ergo deus non est praescius futurorum ? Nesciebat posse per mandatum cadere rudem hominem ?* (*ibid.* 797) ; Dieu n'a pas la prescience, s'il n'a pu prévoir l'effet du commandement qu'il donnait. La réponse vient immédiatement : *Et nos contra calumnias eorum haec dicimus : quia deus scivit posse tangere primum hominem de arbore prohibita*. Cette simple affirmation va être développée par un argument a fortiori ; Dieu a prévu l'effet du commandement qu'il donnait à l'homme, car il a prévu la transgression de l'ange et en conséquence celle de l'homme : *Sed quia undique confitetur universa lingua deum praesagum esse futurorum antequam essent universa quae in mundo sunt, praescivit praevaticurum primum angelum, et ipsum hominem*. En expliquant que la transgression de l'ange s'est faite par présomption, l'auteur soulève une nouvelle question : *Sed aequè dicturus est adversarius fidei catholicae, Et in ipso angelo praescius non erat, qui hanc praesumptionem assumere habebat ?* La réponse s'appuie sur une comparaison : Dieu a prévu cette chute de l'ange, comme il a prévu les effets heureux qu'elle produirait : *Nos nunc respondemus ei : omni ratione scivit futurum irreparabilem casum eius, sicut scivit quanta bona facturum esset de malo eius*. Les effets heureux de la chute de l'ange consistent dans la possibilité donnée aux hommes d'être martyrs et vertueux, grâce à la lutte contre le mal, qui vient du diable : *Nam tolle persecutores, et non erunt martyres*<sup>22</sup> : *tolle ebriosos, et non laudamus sobrios : tolle tenaces, et non praefereimus in eleemosynis largos*. Le raisonnement est peut-être contestable, mais il n'est pas tronqué, et l'exhortation à lutter contre ce qui est le plus difficile, pour obtenir une gloire plus grande : *Ex comparatione ergo prioris oboritur laus melioris*, termine bien le sermon.

Par contre, le début du sermon : *Deus noster faciens hominem* rappelle la création de l'homme<sup>23</sup> d'après *Genèse* c. 1, puis s'efforce de prouver

d'Aquitaine, probablement à Rome, entre 435 et 442 ; cf. Dom M. CAPPUYNS, *L'origine des « Capitula » pseudo-célestiniens contre le semi-pélagianisme*, dans *Rev. Bén.* 41 (1929), pp. 156-170.

22. Plusieurs manuscrits ajoutent à cet endroit : « Tolle malos, et non erunt boni : tolle adulteros, et non honorificamus castos. »

23. Le sermon 23 ne mentionne pas la « naïveté » du premier homme ; au contraire dans le sermon 22, on lit : « tauta fulgebat in ruditate primi hominis gratia » (P.L.S. 4,796, lig. 5), et : « cadere rudem hominem » (*ibid.*, 797, lig. 28).

que la chute de l'homme n'est pas *irreparabiliter*, car Dieu a pris la précaution de laisser la transgression de l'homme s'exercer contre une créature<sup>24</sup> : la prescience de Dieu n'est donc pas en question ; enfin l'auteur commet une maladresse insigne, car en reprenant ce que le sermon 22 dit de la chute de l'ange, il écrit à propos de l'homme : *Praevидit per omnia deus, quanta habuit facere bona de transgressione primi hominis. De ipso ergo peccato transgressionis pullulant omnia peccata* (o.c., 798) ; s'il est vrai que la lutte contre le mal, qui vient du diable, permet aux hommes d'atteindre la palme du martyre ou de la sainteté, on ne voit pas très bien quel heureux effet produit la transgression de l'homme en faisant pulluler les péchés. Il semble que le sermon 23 a été composé pour corriger l'insistance du sermon 22 sur l'esclavage du péché. En définitive, la séparation appuyée par un manuscrit, entre les sermons 22 et 23 paraît justifiée par les divergences dans la composition et le contenu des deux textes ; le second même constitue sans doute une interpolation postérieure au milieu du v<sup>e</sup> siècle, introduite dans une collection plus ancienne.

Cette collection a-t-elle une origine italienne ou africaine ? La première hypothèse remonte à Dom Morin ; il convient d'examiner ses arguments, qui consistent en un double rapprochement entre deux sermons et la liturgie de Naples vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Tout d'abord le sermon *Super fabricam* (Serm. 29) indiquerait que la tradition du symbole avait lieu après celle du Pater<sup>26</sup>, ordre qui n'est attesté que dans la liturgie napolitaine ; cependant la collection comporte un autre sermon pour la tradition du Symbole : *Universalis ecclesia* (Serm. 27), que les manuscrits placent avant la tradition du Pater (Serm. 28) ; la remarque de Dom Morin<sup>27</sup> n'est donc pas significative ; de plus, la présence dans cette collection de deux sermons pour la tradition du Symbole reste mystérieuse. En second lieu, la collection comporte (Serm. 30) un sermon pour la tradition des Psaumes 22 et 116, rite qui ne serait attesté que dans la même liturgie napolitaine<sup>28</sup> ; cependant les *Capitula* napolitains placeraient cette tradition des Psaumes avant celles du Symbole et du Pater, tandis que les manuscrits de la collection de sermons indiquent l'ordre inverse. Ces remarques de détails limi-

24. Exégèse curieuse et peu convaincante ; la faute originelle est une transgression du commandement donné par Dieu, à laquelle ne change rien la nature de la faute commise.

25. Dom G. MORIN, *La liturgie de Naples au temps de saint Grégoire d'après deux évangéliques du septième siècle*, dans *Rev. Bén.* 8 (1891), pp. 481-493 ; 529-537 ; cf. *Rev. Bén.* 12 (1895), p. 392.

26. « Vide in Patre. Quod dixistis in capite orationis : Pater noster, qui es in coelis, hoc dicistis et in Symboli confessione : Credo in Deum Patrem omnipotentem » (P. L. S. 4, 822).

27. Dom Morin ignorait l'ordre des sermons dans les manuscrits.

28. Toutefois, le rite de la tradition des Psaumes, attesté par les deux manuscrits anglais, qui font connaître les *Capitula* évangéliques de l'ancienne liturgie napolitaine, ne l'est pas dans un troisième témoin constitué par l'homélaire de Burchard ; cf. *Rev. Bén.* 10 (1893), pp. 113-126.

tent la portée des arguments de Dom Morin, qui de toutes façons ne sont pas décisifs, car l'absence de documents ne permet pas d'affirmer que ces rites particuliers n'existaient qu'à Naples. L'hypothèse est intéressante, mais n'est qu'une hypothèse, qui, à ma connaissance, n'a pas été confirmée par d'autres arguments précis, et dont le principal défaut est de n'apporter aucune lumière sur l'attribution de ces sermons à Jean Chrysostome<sup>29</sup>.

L'étude de la tradition manuscrite des sermons latins attribués à l'évêque de Constantinople manifeste que presque tous nous parviennent, au moins dans une partie de leurs témoins, en liaison avec la collection de 38 homélies latines de Jean Chrysostome, étudiée par Dom Wilmart<sup>30</sup> ; cette collection utilisée par Augustin vers 419-420, a probablement été constituée en Afrique après 410<sup>31</sup>. D'autre part, sous l'influence d'Augustin, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle et au début du V<sup>e</sup>, le ministère de la prédication en Afrique n'est plus réservé aux évêques, mais confié aussi aux prêtres. Quelques uns d'entre eux n'auraient-ils pas utilisé la collection de 38 homélies ? Leurs compositions personnelles, anonymes, recopiées à la suite du recueil chrysostomien qui leur servait de modèle, se seraient trouvées de ce fait mises sous le nom de Jean Chrysostome. Cette hypothèse n'est pas gratuite, car le manuscrit Paris, Arsenal 175 (XII<sup>e</sup> s.) en fournit un exemple. A la suite de la collection de 38 homélies s'y trouvent quinze sermons<sup>32</sup>, qui utilisent l'une ou l'autre des 38 homélies et qui, attribués dans ce volume à Jean Chrysostome, étaient anonymes à l'origine, comme le prouve le manuscrit Vatic. lat. 3828 (IX<sup>e</sup> s.), où ils sont également conservés.

Expliquer de cette façon, à partir des indications de la tradition manuscrite, l'attribution de sermons latins à Jean Chrysostome est plus simple et plus sûr que de chercher à identifier les auteurs qui, portant le même nom que l'évêque de Constantinople, auraient été confondus avec lui. Mais ces textes sont-ils africains ? L'attestation ancienne (Augustin) de l'existence de la collection de 38 homélies en Afrique est un indice précieux ; un autre est apporté par les caractéristiques africaines qu'on relève facilement dans les sermons du *Chrysostomus latinus* ; surtout, avant Césaire d'Arles au VI<sup>e</sup> siècle, il n'y a qu'en Afrique que l'on constate, dès la fin

29. Dom Morin, sensible à cette difficulté, a cherché un évêque du nom de Jean et a proposé Jean le Médiocre de Naples : mais il est difficile de croire que les attributions à Chrysostome ont leur point de départ dans une confusion entre des hommes portant le même nom ; on sait d'ailleurs que des textes de Jérôme ou d'Augustin, par exemple, sont passés sous le nom de Chrysostome.

30. A. WILMART, *La collection de 38 homélies latines de saint Jean Chrysostome*, dans *Journal of Theol. Studies* 19 (1918), pp. 304-327.

31. L'homélie *De beata Iob* (Clavis n° 916) est en effet constituée de deux fragments du *De excidio urbis Romae* (C.C. 46, pp. 252-55, lig. 97-135, 144-170) que saint Augustin prononça peu après la prise de Rome par Alaric, le 24 août 410.

32. Voir l'analyse de ce groupe de quinze sermons dans P.L.S. 4, 651-652.

33. Dans les deux cas, le droit de prêcher accordé aux prêtres est à l'origine du développement du ministère de la prédication et de ses conséquences « littéraires ».

du iv<sup>e</sup> siècle, un développement du ministère de la prédication, qui rende nécessaire la confection de recueils de modèles et habituelle la mise par écrit des sermons. Aussi semble-t-il préférable de ne pas disperser dans le temps et dans l'espace les sermons du Chrysostome latin, tant que des arguments évidents ne viendront pas contredire l'unité qu'ils paraissent constituer dans l'ancienne homélique latine. Pour cette raison, comme la démonstration de Dom Morin n'a pas paru décisive, lors de son édition dans le *Supplementum* la collection de 31 sermons n'a pas été séparée de l'ensemble des sermons du *Chrysostomus latinus*, dont elle a reçu les traits caractéristiques (lieu d'origine, date), qui s'y appliquent sans peine.

J.-P. BOUHOT  
Lyon